

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Du Mardi 2 février 2021
Année scolaire : 2020 - 2021
Numéro de séance : 3
Date de convocation : 25/01/2021
Présidence de M. Joël MAILLOT
Quorum : 16 (30 membres)
Nombre des présents en début de séance : 20

Membres présents : M. Maillot - M^{me} Vabre - M. Gamore - M^{me} Barral - M^{me} Thiers – M. Chambonnet - M^{me} Cabane
 M. Moulain - M^{me} Delhoume - M. Ciccone - M. Menant - M. Leneyle – M^{me} Guérin - M. Coste - M^{me} Halbout
 M^{me} Pizano - M^{me} Davin - M^{me} Biousse - M. Brard - M^{me} Michel-Hourdiarne - M^{me} Torlet - M^{me} Prégermain
 M. Benaamani - M. Moussa

Membres excusés :

Sommaire des questions traitées	Décision Avis (A) Vote (V) Extrait (E) Motion (M)	Numéro d'acte	Pièces jointes
			désignation
1. Ordre du jour			
2. Approbation du procès-verbal du C.A. du 1 ^{er} décembre 2020			
3. Conventions et contrats :			
Avenant au contrat d'abonnement – Boîte Postale	V	ATR N°26	
Contrat pour intervention de l'institut Lumière	V	ATR N°27	
Convention Impliquant un intervenant extérieur (Génération numérique)	V	ATR N°28	
Convention impliquant un intervenant extérieur	V	ATR N°29	
Convention avec l'association départementale d'enseignement et de développement du secourisme de la Drôme (ADEDS26)	V	ATR N°30	
Convention avec la Sauvegarde 26 de Montélimar	V	ATR N°31	
Convention Ugap pour la fourniture d'électricité	V	ATR N°32	
4. Préparation de la rentrée 2021 - Utilisation de la Dotation Globale	V	ATR N°33	Annexe1
5. Informations du chef d'établissement	M		3 Motions
<p><i>Les représentants élus des agents administratifs, techniques ouvriers, de service et de santé-sociaux souhaitent prendre la parole en fin de conseil pour exprimer des difficultés rencontrées</i></p>			

Points préliminaires :

- ◆ En raison de la situation sanitaire, ce conseil se déroule en visioconférence, M. Maillot remercie les membres d'avoir répondu présent pour cette séance.
- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 16/30) est atteint et déclare la séance ouverte à 18h02
- ◆ 20 votants
- ◆ Secrétaire de séance : Aucun volontaire malgré un RI du CA qui met en place un secrétariat tournant et l'insistance de M. Maillot.

M. Maillot prévient que le PV risque fort d'être résumé au minimum et ne relatera que les différents votes. Pas de volontaire pour le secrétariat de séance.

Ordre du jour du CA du mardi 1^{er} décembre 2020 :

Ordre du jour modifié :

1. Ordre du jour
2. Approbation du compte rendu du CA du 1^{er} décembre 2020
3. Contrats et conventions
4. Préparation de la rentrée 2021 - Utilisation de la Dotation Globale
5. Informations du chef d'établissement

Les représentants élus des agents administratifs, techniques ouvriers, de service et de santé-sociaux souhaitent prendre la parole en fin de conseil pour exprimer des difficultés rencontrées

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2020

Le PV a été envoyé aux membres du CA titulaires et suppléants. M. Maillot demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2020 :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le procès-verbal est approuvé.

3 Contrats et conventions :

3-1 Avenant au contrat d'abonnement – Boîte Postale

La durée de l'avenant est d'une année (soit jusqu'au 31/12/2021).

Mise au vote de cet avenant :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°26			

La signature de l'avenant au contrat d'abonnement – Boîte Postale **est Approuvée**

3-2 Contrat pour intervention de l'institut Lumière

Intervention auprès des élèves de 4^{ème} de l'institut lumière dans le cadre de la semaine citoyenne le 16 et 19 mars pour les sensibiliser aux techniques de manipulations sur internet la publicité.

Thème d'intervention : la publicité/l'usage d'internet

4 interventions de 2h pour un coût total de 580€

Mise au vote du contrat :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°27

La signature de ce contrat **est approuvée**

3-3 Convention Impliquant un intervenant extérieur (Génération numérique)

Intervention les 11 et 12 mars auprès des élèves de 6 ou 5^{ème} dans le cadre de la semaine citoyenne pour sensibiliser les jeunes aux dangers d'internet.

Pour un coût total de 758€

Mise au vote de cette convention :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°28

La signature de ce contrat **est approuvée**

18h11 → Arrivée de Mme Torlet et de Mme Biousse (22 présents)

3-4 Convention impliquant un intervenant extérieur

Dans le cadre de l'organisation du projet de réalisation d'un court métrage avec les élèves de 6^{ème} SEGPA, cette convention détermine les modalités d'intervention de M. Assayah Emmanuel.

Pour un coût total de 455€

Mise au vote de la convention :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°29

La signature de cette convention **est approuvée**

3-5 Convention avec l'association départementale d'enseignement et de développement du secourisme de la Drôme (AEDS26)

Intervention auprès des élèves délégués de 4^{ème} et 3^{ème} de l'AEDS26 suite à la semaine citoyenne les 22, 23 et 29 mars. Pour un coût total de 1350€. Formation assurée par des pompiers professionnels et volontaires dans le respect strict d'un protocole adapté à la situation sanitaire.

Mme Barral précise que ces différentes actions citoyennes sont mises en place dans le cadre de projets financés par le département. Deux subventions projets libres : 1400€ et 720€.

Mme Delhorme rappelle qu'il est important de prendre également le temps de former l'ensemble des personnels aux gestes de premiers secours.

M. Maillot rappelle le projet ambitieux de former 4 ou 5 formateurs adultes supplémentaires pour permettre la mise en place d'une formation de tous les élèves de 4^{ème} chaque année.

Mise au vote de la convention :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 20-21 - N°30

La signature de cette convention **est approuvée.**

3-6 Convention avec la Sauvegarde 26 de Montélimar

Cette convention contractualise le travail réalisé auprès des élèves du collège Monod par l'équipe de prévention spécialisée de Montélimar de la Sauvegarde 26, cette collaboration permettra la mise en place de mesures de responsabilisation pour certains élèves.

Mise au vote de la convention :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 20-21 - N°31			

La signature de cette convention **est approuvée.**

18h20 → Arrivée de M. Ciccone (23 présents)

3-7 Convention Ugap pour la fourniture d'électricité

Cette convention donne mandat à l'UGAP de négocier la fourniture d'électricité dans les meilleures conditions. La durée de la convention est de 3 ans, à compter du 01/01/2022.

Mise au vote de la convention :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 20-21 - N°32			

La signature de cette convention **est approuvée.**

4 Dotation globale

Monsieur le Principal rappelle que la dotation globale est attribuée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour les collèges. Cet emploi de la D.G. doit respecter les obligations résultant des horaires réglementaires.

Le calcul de la dotation est effectué à partir de la structure prévisionnelle.

M. le Principal présente la dotation globale et la structure prévisionnelle de rentrée scolaire 2021

-effectifs prévisionnels : 744 élèves (prévisions rentrée 2020 : 758 élèves soit 14 de moins)

dont 100 en SEGPA pour 7 divisions

6^{ème} → 14 élèves – 1 division

5^{ème} → 28 élèves – 2 divisions

4^{ème} → 30 élèves – 2 divisions

3^{ème} → 28 élèves – 2 divisions

et 644 répartis :

162 (dont 8 ULIS) en 6^{ème} pour 6 divisions

168 (dont 1 ULIS) en 5^{ème} pour 6 divisions

175 (dont 10 ULIS) en 4^{ème} pour 5 divisions

139 (dont 7 ULIS) en 3^{ème} pour 5 divisions

-dotation : 965h dont 901,5 HP et 63,5 HSA auxquelles s'ajoutent 8 IMP.

18h35 → Arrivée de Mme Davin (24 présents)

Pour l'U.L.I.S. (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) 26 élèves sont attendus.

La dotation est de 42 heures pour 2 groupes de 13 élèves.

Pour la S.E.G.P.A. : maintien de la structure existante et de la dotation :

233 heures : 225 HP et 8 HSA

Reste donc pour l'organisation pédagogique du « milieu ordinaire » :

690 heures : 634,5 HP et 55,5 HSA

Présentation des modifications apportées par la réforme du collège.

M. Maillot rappelle qu'il doit répartir les horaires en respectant scrupuleusement les enveloppes H.P. et H.S.A. données. Il rappelle également que le travail de répartition de la dotation globale a déjà été réalisé en conseil pédagogique élargi puis étudié en Commission Permanente avant d'être présenté au conseil d'administration.

C'est la répartition retenue à l'issue de cette commission permanente qui est présentée en diaporama et sous forme de tableaux (annexe 1).

Après la présentation détaillée du chef d'établissement de nombreuses réactions des représentants des parents d'élèves et de représentants des personnels montrent un mécontentement.

1 motion est présentée et 2 autres sont d'ores et déjà annoncées et seront présentées après le vote de la répartition.

19h40 → Départ de M. Chambonnet (23 présents)

Les membres élus insistent pour présenter la motion au vote (Annexe 2), le principal, son adjointe et le directeur de la SEGPA refusent de participer.

Sur les 20 membres participants au vote organisé par un représentant élu des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance, 18 sont pour et 2 s'abstiennent.

M. Maillot propose maintenant aux membres du conseil de s'exprimer sur la répartition présentée.

Il rappelle que le conseil d'administration se prononce sur la répartition de la dotation et non sur l'enveloppe attribuée.

Votants : 23	Pour : 4	Contre : 18	Abstention : 1
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 19-20 - N°33			

La proposition de répartition de la D.G. **est rejetée**.

Devant le rejet de la répartition de la DG, M. Maillot réunira le conseil d'administration jeudi 4 février 2021 à 18h15, celui-ci sera précédé d'une réunion de la commission permanente.

Comme ils l'avaient annoncé, les membres élus présentent deux autres motions (Annexes 3 et 4) :

Une motion concernant le service de vie scolaire et une autre concernant les conditions de travail des agents du département.

20h02 → Départ de M. Banaamani (22 présents)

Une fois de plus les membres élus insistent pour présenter la motion au vote, le principal, son adjointe, le directeur de la SEGPA et la gestionnaire refusent de participer.

Pour ces deux motions, sur les 18 membres participant au vote organisé par un représentant élu des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance, 17 sont pour et 2 sont des abstentions.

5 Informations du Chef d'établissement

Les emplois du temps demeurent remaniés chaque semaine pour éviter le brassage des classes. Les élèves restent dans les salles, cependant les classes vont peut-être changer de secteur pour la période à venir.

Le suivi des cas covid : le principal communique les informations lorsque cela est possible aux personnels et aux parents d'élèves. Les réseaux sociaux font également circuler des informations qui ne sont pas toujours exactes.

A la rentrée, le protocole sera renforcé avec un respect obligatoire de 2m à la demi-pension entre les groupes de classes différentes.


Le 2 mars, le lycée des Catalins viendra présenter auprès des élèves par passages successifs en classes de 3^{ème} ses spécificités et les métiers et sections proposées. En fin d'après-midi, une réunion en visio sera proposée aux parents d'élèves de 3^{ème}.

Le 4 mars (attente de confirmation), le lycée Alain Borne proposera à son tour une visio aux parents d'élèves de 3^{ème}.

M. Maillot remercie les membres du conseil et rappelle que le prochain CA se réunira jeudi 4 février à 18h15. Avant cela la commission permanente examinera une nouvelle proposition de répartition.

Fin de séance à 20h30.

Le secrétaire de séance
NEANT

Le Président de séance,

J. Maillot

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

COLLEGE GUSTAVE MONOD
n° établ : 0260789S

+ 8 IMP

Effectif total	644			
DGH attribuée (hors ULIS)	HP	634,5		
	HSA	55,5		
	Total	690		
Effectifs prévisionnels par niveau	6°	5°	4°	3°
	162	168	175	139
Dont ULIS	8	1	10	7

A1 - BESOINS

NIV.		FRA	Latin	MAT	H/G	LV1			LV 2			Ens. Art.		Sciences Exp.			TOTAL	Total	
						AN1	ALL	ITAL2	ESP2	Arts	MUS	SVT	PHY	TEC	EPS				
6°	Nbre de cl.	6		6	6	6	1			6	6	6	6	6	6	6		173	
	Coût hor.	4,5		4,5	3	4	2			1	1	1,5	1	1,5	4		158		
	Total 6°	27		27	18	24	2			6	6	9	6	9	24				
	A.P. /élève	6		6															12
	Pol. particulière				3														3
5°	Nbre de cl.	6	1	6	6	6	1	1	5	6	6	6	6	6	6	6			166,5
	Coût hor.	4,5	2	3,5	3	3	2,5	2,5	2,5	1	1	1,5	1,5	1,5	3		160,5		
	Total 5e	27	2	21	18	18	2,5	2,5	12,5	6	6	9	9	9	18				
	A.P. /élève	3		3														6	
	Pol. particulière																		
4°	Nbre de cl.	6	2	6	6	6	1	1	5	6	6	6	6	6	6	6			168,5
	Coût hor.	4,5	2	3,5	3	3	2,5	2,5	2,5	1	1	1,5	1,5	1,5	3		162,5		
	Total 4e	27	4	21	18	18	2,5	2,5	12,5	6	6	9	9	9	18				
	A.P. /élève	3		3														6	
	Pol. particulière																		
3°	Nbre de cl.	5	2	5	5	5	1	1	4	5	5	5	5	5	5	5			148
	Coût hor.	4	2	3,5	3,5	3	2,5	2,5	2,5	1	1	1,5	1,5	1,5	3		136,5		
	Total 3°	20	4	17,5	17,5	15	2,5	2,5	10	5	5	7,5	7,5	7,5	15				
	A.P. /élève	2,5		2,5														5	
	Pol. Particulière					1			1			1,5	1,5	1,5				6,5	
TOTAL GEN. H/E		115,5	10	101	74,5	76	9,5	7,5	36	23	23	36	33	36	75	656		656	

A2 - HEURES NECESSAIRES

BESOINS	Lettres		Langues vivantes				Ens. Art.		Sciences				Total		
	Franç.	Latin	Math.	H.Géo	Ang.	All	Ital	Esp	Arts P.	Mus.	SVT	Phys.		Tech	EPS
Rap. : h/élèv. nécessaires	115,5	10	101	74,5	76	9,5	7,5	36	23	23	36	33	36	75	656
ARE :labo,cabinet,unss,										1	3	2		17	23
Total gén. H. nécessaires	125,5		101	74,5	76	9,5	7,5	36	23	24	39	35	36	92	679

B - HEURES DISPONIBLES - (tenir compte des TP)

Enseig																
Total gén. heures dispo.		105		87	72	90	0	15	36	18	18	36	36	36	73	622

C - BILAN

Excédent >0	Déficit <0	20,5	14	2,5	-14	9,5	-7,5	0	5	6	3	-1	0	19	57
-------------	------------	------	----	-----	-----	-----	------	---	---	---	---	----	---	----	----

D - SOLUTIONS

Résorption des écarts + ; Les CSD doivent être reliés)

ARA (décharges importantes)															0
CSD					16		7,5				8	6			37,5
SUPPRESSION															0

Résorption des écarts -

CSR						7,5								2	9,5
CREATION	Postes														0
	PSTG														0
	BMP	9		9						3	8			15	44
HSA		11,5		5	2,5	2	2	0	0	5	3	3	5	0	41

15 UNSS + 2 coord EPS

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

COLLEGE GUSTAVE MONOD

n° établ : 0260790T

Effectif total		100	
DGH attribuée	HP	225	
	HSA	8	
	TOTAL	233	
6ème	5ème	4ème	3ème
14	28	30	28

A1 - BESOINS = heures dues aux élèves

NIV.		FRA	MAT	ANG.	H/G	Ed. Arts	SVT	PHY	Techno	E.P.S.	Module	Tot. E.G.	E. PRO.	TOT. GEN.
6°	Nbre de gr.	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
	Coût hor.	4,5	4,5	4	3	2	1,5	1	1,5	4				
	Total 6°	4,5	4,5	4	3	2	1,5	1	1,5	4		26		26
5°	Nbre de gr.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
	Coût hor.	4,5	3,5	3	3	2	1,5	1,5	1,5	3	2,5			
	Total 5°	9	7	6	6	4	3	3	3	6	5	52		52
4°	Nbre de gr.	2	2	2	2	2	2	2		2			4	
	Coût hor.	4,5	3,5	3	3	2	1,5	1,5		3			6	
	Total 4°	9	7	6	6	4	3	3		6		44	24	68
											P.S.E.			
3°	Nbre de gr.	2	2	2	2	2	2	2		2			4	
	Coût hor.	4	3,5	3	2	2	1	1		3			12	
	Total 3°	8	7	6	4	4	2	2		6		39	48	87
TOTAL GEN.		30,5	25,5	22	19	14	9,5	9	4,5	22	5	161	72	233

A2 - HEURES NECESSAIRES

BESOINS	Franç.	Math.	Ang.	H.Géo	Ed. Arts	SVT	Phy	Techno	E.P.S.	M. & Pse	Tot E. G.	E. PRO.	TOTAL
Rap. : h/élèv. nécessaires	30,5	25,5	22	19	14	9,5	9	4,5	22	5	161,0	72	233

B - PROPOSITIONS DE COUVERTURE DES BESOINS

	Postes	Heures											
P.E.S.	5	105	30,5	25,5	4	19	14	1,5	1	4,5		5	105
PLP	4	18											72
PLC					16			8	6			30	
PEPS										18			
TOTAL			30,5	25,5	20	19	14	9,5	7	4,5	18	5	135
H.S.A.			0	0	2	0	0	0	2	0	4	0	8

C - PROPOSITIONS DE SUPPRESSION/CREATION de POSTES ou BMP ou CSR/CSD

- CSR Anglais : 16h + 2HSA
- CSR PHY : 6h + 2HSA
- CSR SVT : 8h
- EPS : 18h + 4HSA / CSD 2h sur le collège

Motion sur la DG du collège Monod – CA du 2 février 2021

Pour la 3^e année consécutive, le collège Monod se voit attribuer une Dotation Horaire catastrophique. Elle contient cinq heures de moins alors même que nous devrions avoir deux élèves de plus !

Du même mouvement on augmente les Heures supplémentaires.

L'an dernier notre collège était le moins bien doté de tout le département de la Drôme. Cette année nous sommes l'avant-dernier.

Si l'on exclut les classes de 6^e où l'on aura 27 élèves par classe, dans les autres niveaux, on sera en général dans des classes à 28 ou 29.

Notre collège a des salles plutôt exiguës, totalement inadaptées à de tels effectifs (la plupart d'entre font environ 40m² pour parfois 31 personnes). Nous accueillons par ailleurs de nombreux élèves qui nécessitent le soutien d'une AVS, saturant l'espace.

Les groupes sciences disparaissent à l'exception des classes du niveau de 3^e. Les salles spécialisées réservées à ces matières ont pourtant été prévues pour des groupes à 24.

Des difficultés accrues sont donc la conséquence de cette dotation insuffisante.

Nous tenons à rappeler que le public de notre établissement n'est pas particulièrement issu de milieux favorisés, bien au contraire. Nous recrutons notamment sur deux écoles classées en Politique de la ville. Et nous abritons sept classes de SEGPA et deux ULIS dont les élèves sont amenés à être inclus dans de nombreuses matières.

En octobre 2019 et alors que nous déplorions déjà une insuffisance exceptionnelle des moyens qui nous étaient alloués, nous avons reçu la visite de M. Sieye, DASEN de l'époque. Il nous avait alors assuré qu'il comprenait la situation spécifique de notre établissement et avait promis que nous ne serions plus à ce point maltraités par la dotation.

L'an dernier cette promesse était déjà restée lettre morte, à peine relevée par l'attribution tardive de quelques heures supplémentaires à la rentrée. Cette année encore le collège subit une véritable maltraitance institutionnelle.

C'est pourquoi cette dotation ne nous convient pas. Elle ne permet pas au collège de fonctionner correctement.

Motion sur les postes d'agents au collège Monod – CA du 2 février 2021

Le CA du collège Monod réuni le 2 février 2021 rappelle l'urgente nécessité du remplacement des personnels en arrêt qu'il s'agisse d'agents de service ou de personnels administratifs.

Il réclame en outre l'obtention d'un poste provisoire d'agent de service pour compenser le déficit d'heures consécutifs au remplacement de personnels titulaires par des non-titulaires qui ne sont pas astreints au même temps de travail hebdomadaire et pour répondre à l'augmentation des surfaces et aux consignes du protocole sanitaire.

Motion Vie Scolaire présentée au CA du collège Monod du 2 février 2021 :

Le CA du collège Monod réuni le mardi 2 février 2021 réclame la pérennisation du poste provisoire d'AED dont le collège bénéficie depuis deux années consécutives, parce qu'il répond à un réel besoin. Afin de garantir la sécurité de 750 élèves, ce septième ETP d'AED est indispensable. Notre effectif élève est en constante augmentation et des contraintes de plus en plus nombreuses liées à la configuration de l'établissement viennent s'y ajouter : Agrandissement de la restauration scolaire, implantation de trois Algécos en fond de la cour pour créer des salles de classe supplémentaires, surveillance d'un algéco sanitaire implanté à la rentrée 2020, contraintes des consignes du protocole sanitaire...

Pour ces mêmes raisons, le CA du collège Monod réclame également la création d'un poste de CPE.